

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU 14 MAI 2007**  
-----

L'an deux mil sept, le quatorze du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CANEJAN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur GARRIGOU Bernard, Maire.

Une convocation a été envoyée le 04 mai 2007 à tous les conseillers municipaux à leur domicile portant l'ordre du jour suivant :

## **ORDRE DU JOUR :**

- 39/2007 – Bilan des acquisitions et cessions immobilières en 2006
- 40/2007 – Compte administratif 2006
- 41/2007 – Compte de gestion 2006
- 42/2007 – Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2006 : budget principal
- 43/2007 – Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2006 : budget eau
- 44/2007 – Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2006 : budget assainissement
- 45/2007 – Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2006 : budget Ferme Pascual
- 46/2007 – Déclassement et vente de terrain : Place du Pas du Luc
- 47/2007 – Remplacement d'un délégué à la Communauté de Communes
- 48/2007 – Aide financière de la CAF pour construction et équipement de l'espace d'animation (SPOT)  
- Convention
- 49/2007 – Opération « BUS-PLAGE »
- 50/2007 – Modification du tableau des effectifs
- 51/2007 – Primes de vacances et de fin d'année au personnel
- 52/2007 – Emplois saisonniers
- 53/2007 – Location de matériel : tarifs
- 54/2007 – Subvention exceptionnelle à l'Etoile Sportive (football)

**ETAIENT PRESENTS** : MM GARRIGOU, MANO, GREZILLIER, PROUILHAC, Mme GERVAIS, M MARTY, M Mes FREMOND, MORA, GRAND, TOURON, M LEGRAND, Mme VOLKMANN, M VALLEJO, M Mes MARCHAIS, TAUZIA, PILATRE, POUGNET, MM GRENOUILLEAU, FLORES, M Mes CHARTREAU, FAURE, SAINT-MARTIN,

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme BOUTER à M GRENOUILLEAU, M VIAUD à Mme GRAND, M TEYTEAU à Mme MARCHAIS, Mme HANRAS à Mme TAUZIA, M SAINT-MARC à Mme SAINT-MARTIN

**ETAIENT ABSENTS** : MM LAFON, COMBES

⊗ ⊗ ⊗ ⊗ ⊗ ⊗ ⊗ ⊗ ⊗ ⊗

Monsieur PROUILHAC est élu secrétaire et donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 mars 2007 qui est adopté à l'unanimité.

Suite à la démission de M. Serge GRILLON, Mme Gaëlle VOLKMANN est installée dans ses fonctions de conseillère municipale

⊗ ⊗ ⊗ ⊗ ⊗ ⊗ ⊗ ⊗ ⊗ ⊗

## N° 39/2007 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES EN 2006

Monsieur GREZILLIER expose :

En application de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, le bilan des acquisitions et cessions opérées en 2006 doit donner lieu à délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées en 2006

## N° 40/2007 – COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MANO, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2006, dressé par Monsieur GARRIGOU Bernard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		3 232 668,00		78 084,22		3 310 752,22
Opérations de l'exercice	9 784 156,05	11 560 486,72	5 444 018,93	4 818 748,56	15 228 174,98	16 379 235,28
<b>TOTAUX</b>	<b>9 784 156,05</b>	<b>14 793 154,72</b>	<b>5 444 018,93</b>	<b>4 896 832,78</b>	<b>15 228 174,98</b>	<b>19 689 987,50</b>
Résultats de clôture		5 008 998,67	547 186,15			4 461 812,52
Restes à réaliser			1 009 899,63	23 362,00	1 009 899,63	23 362,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>9 784 156,05</b>	<b>14 793 154,72</b>	<b>6 453 918,56</b>	<b>4 920 194,78</b>	<b>16 238 074,61</b>	<b>19 713 349,50</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>5 008 998,67</b>	<b>1 533 723,78</b>			<b>3 475 274,89</b>

### COMPTE ANNEXE POUR EAU

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		52 637,81		61 460,90		114 098,71
Opérations de l'exercice	93 986,49	131 960,18	206 840,52	154 665,67	300 827,01	286 625,85
<b>TOTAUX</b>	<b>93 986,49</b>	<b>184 597,99</b>	<b>206 840,52</b>	<b>216 126,57</b>	<b>300 827,01</b>	<b>400 724,56</b>
Résultats de clôture		90 611,50		9 286,05		99 897,55
Restes à réaliser			14 205,89	36 695,62	14 205,89	36 695,62
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>93 986,49</b>	<b>184 597,99</b>	<b>221 046,41</b>	<b>252 822,19</b>	<b>315 032,90</b>	<b>437 420,18</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>90 611,50</b>		<b>31 775,78</b>		<b>122 387,28</b>

### COMPTE ANNEXE POUR ASSAINISSEMENT

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		76 742,33		48 606,16		125 348,49
Opérations de l'exercice	77 344,04	122 643,92	700 670,17	685 022,56	778 014,21	807 666,48
<b>TOTAUX</b>	<b>77 344,04</b>	<b>199 386,25</b>	<b>700 670,17</b>	<b>733 628,72</b>	<b>778 014,21</b>	<b>933 014,97</b>
Résultats de clôture		122 042,21		32 958,55		155 000,76
Restes à réaliser			29 223 ,29	542,92	29 223 ,29	542,92
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>77 344,04</b>	<b>199 386,25</b>	<b>729 893,46</b>	<b>734 171,64</b>	<b>807 237,50</b>	<b>933 557,89</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>122 042,21</b>		<b>4 278,18</b>		<b>126 320,39</b>

**COMPTE ANNEXE POUR LA FERME PASCUAL**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				6 958,98		6 958,98
Opérations de l'exercice	715 931,52	715 931,52	1 434 486,27	713 041,02	2 150 417,79	1 428 972,54
<b>TOTAUX</b>	<b>715 931,52</b>	<b>715 931,52</b>	<b>1 434 486,27</b>	<b>720 000,00</b>	<b>2 150 417,79</b>	<b>1 435 931,52</b>
Résultats de clôture			714 486,27		714 486,27	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>715 931,52</b>	<b>715 931,52</b>	<b>1 434 486,27</b>	<b>720 000,00</b>	<b>2 150 417,79</b>	<b>1 435 931,52</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>			714 486,27		714 486,27	

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération votée à l'unanimité des suffrages exprimés, Mme SAINT MARTIN -2 voix- s'étant abstenue.

Monsieur le Maire, s'étant retiré lors du débat et du vote du compte administratif, rejoint l'Assemblée et remercie les élus qui lui ont fait confiance en approuvant ses comptes, ainsi que le personnel pour sa collaboration.

**N° 41/2007 – COMPTE DE GESTION 2006**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2006,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité des écritures

A l'unanimité des suffrages exprimés, Mme SAINT MARTIN -2 voix- s'étant abstenue.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2006 par le receveur, pour le budget principal et les budgets annexes, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**N° 42/2007 – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2006 :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GARRIGOU, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

➔ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	excédent :	1.776.330,67
<i>Régularisation erreur au basculement du solde du compte 2768 au compte 110, au 1/1/2006 :</i>	- 0,01	
	déficit :	...../.....
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne OO2 du CA)	excédent :	3.232.668,00
	déficit :	...../.....
Résultat de clôture à affecter : (A 1) (A2)	excédent :	5.008.998,66
	déficit :	...../.....

➔ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	...../.....
	déficit :	625.270,37
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne OO1 du CA)	excédent	78.084,22
<i>Régularisation erreur au basculement du solde du compte 2768 au compte 110, au 1/1/2006 :</i>	- 0,01	
	déficit :	...../.....
Résultat comptable cumulé : à reporter au R 001 ou à reporter au D 001	excédent	...../.....
	déficit :	547.186,14
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		1.009.899,63
Recettes d'investissement restant à réaliser		23.362,00
Solde des restes à réaliser :		986.537,63
(B) Besoin (-) réel de financement		1.533.723,77
Excédent (+) réel de financement		...../.....

➔ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

**Résultat excédentaire (A 1)**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	1.533.723,77
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	0
<b>SOUS TOTAL (R 1068)</b>	<b>1.533.723,77</b>

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire <b>R 002</b> du budget (N° +1))	3.475.274,89
<b>TOTAL (A 1)</b>	<b>5.008.998,67</b>

**Résultat déficitaire (A 2) en report, en compte débiteur**

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)	0
---	---

➔ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : 0 euros	R002 : 3.475.274,89 euros	D001 : 547.186,14 euros	R001 : 0 euros R1068 : 1.533.723,77 euros

Délibération votée à l'unanimité des suffrages exprimés, Mme SAINT-MARTIN -2 voix- s'étant abstenue.

**N° 43/2007 – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2006 : BUDGET EAU**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GARRIGOU, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

➔ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	excédent :	37 973,69
	déficit :	...../....
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne OO2 du CA)	excédent :	52 637,81
	déficit :	...../....
Résultat de clôture à affecter : (A 1)	excédent :	90 611,50
(A2)	déficit :	...../....

➔ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	0
	déficit :	52 174,85
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne OO1 du CA)	excédent :	61 460,90
	déficit :	...../..
Résultat comptable cumulé : à reporter au R 001 ou à reporter au D 001	excédent :	9 286,05
	déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		14 205,89
Recettes d'investissement restant à réaliser :		36 695,62
Solde des restes à réaliser :		+ 22 489,73
(B) Besoin (-) réel de financement		
Excédent (+) réel de financement		31 775,78

➔ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

**Résultat excédentaire (A 1)**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	0
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	.....0
<b>SOUS TOTAL (R 1068)</b>	<b>0</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget (N° +1)	90 611,50
<b>TOTAL (A 1)</b>	<b>90 611,50</b>

**Résultat déficitaire (A 2) en report, en compte débiteur**

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)	.....0
---	--------

➔ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : 0 euros	R002 : 90 611,50 euros	D001 : 0 euros	R001 : 9 286,05 euros
			R1068 : 0 euros

Délibération votée à l'unanimité des suffrages exprimés, Mme SAINT-MARTIN -2 voix- s'étant abstenue.

**N° 44/2007 – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2006 : BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GARRIGOU, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

➔ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	excédent :	37 973,69
	déficit :	...../....
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne OO2 du CA)	excédent :	52 637,81
	déficit :	...../....
Résultat de clôture à affecter : (A 1)	excédent :	90 611,50
(A2)	déficit :	...../....

→ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	0
	déficit :	52 174,85
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne OO1 du CA)	excédent :	61 460,90
	déficit :	...../..
Résultat comptable cumulé : à reporter au R 001 ou à reporter au D 001	excédent :	9 286,05
	déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		14 205,89
Recettes d'investissement restant à réaliser :		36 695,62
Solde des restes à réaliser :		+ 22 489,73
(B) Besoin (-) réel de financement		
Excédent (+) réel de financement		31 775,78

→ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

**Résultat excédentaire (A 1)**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	0
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	.....0
SOUS TOTAL (R 1068)	0
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget (N° +1)	90 611,50
TOTAL (A 1)	90 611,50

**Résultat déficitaire (A 2) en report, en compte débiteur**

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)	.....0
---	--------

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : 0 euros	R002 : 90 611,50 euros	D001 : 0 euros	R001 : 9 286,05 euros
			R1068 : 0 euros

Délibération votée à l'unanimité des suffrages exprimés, Mme SAINT MARTIN -2 voix- s'étant abstenue.

**N° 45/2007 – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2006 : BUDGET FERME PASCUAL**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GARRIGOU, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

→ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	excédent :	0
	déficit :	0
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne OO2 du CA)	excédent :	0
	déficit :	0
Résultat de clôture à affecter : (A 1) (A2)	excédent :	0
	déficit :	0

→ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent	0
	déficit	721 445,25
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne OO1 du CA)	excédent :	6 958,98
	déficit :	0

Résultat comptable cumulé : à reporter au R 001	excédent :	0
ou à reporter au D 001	déficit :	714 486,27
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		0
Recettes d'investissement restant à réaliser :		0
Solde des restes à réaliser :		0
(B) <b>Besoin (-)</b> réel de financement		714 486,27
Excédent (+) réel de financement		0

➔ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

**Résultat excédentaire (A 1)**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	0
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	.....0
<b>SOUS TOTAL (R 1068)</b>	0
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire <b>R 002</b> du budget (N° +1)	.....0
<b>TOTAL (A 1)</b>	.....0

**Résultat déficitaire (A 2) en report, en compte débiteur**

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)	.....0
---	--------

➔ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : 0 euros	R002 : 0 euros	D001 : 714 486,27 euros	R001 0 euros
			R1068 : 0 euros

Délibération votée à l'unanimité des suffrages exprimés, Mme SAINT-MARTIN -2 voix- s'étant abstenue.

**N° 46/2007 – DECLASSEMENT ET VENTE DE TERRAIN : PLACE DU PAS DU LUC**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération N° 21 du 12 février 2007, il a été donné un avis favorable à la cession d'un terrain d'environ 81 m<sup>2</sup> aux consorts LAVAL, sous réserve de son déclassement.

Une enquête a été ouverte du 16 au 30 avril en vue de recueillir les observations du public sur le projet de déclassement de ce terrain. Aucune observation défavorable n'a été formulée, et en conséquence, le Commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vu les résultats de l'enquête publique qui s'est tenue du 16 au 30 avril sur le projet de déclassement d'un terrain communal, place du Pas du Luc, et l'avis favorable du commissaire-enquêteur

A la majorité, Monsieur LEGRAND ayant voté contre :

- décide de procéder au déclassement dudit terrain, d'une superficie de 93 m<sup>2</sup> environ, tel qu'il figure dans les documents joints au dossier d'enquête
- décide de céder ce terrain aux consorts LAVAL, propriétaires indivis au n° 4, Place du Pas du Luc, au prix de 12 € le m<sup>2</sup>, conformément à l'avis du service des Domaines
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces et notamment l'acte à intervenir pour régler les conditions de cette cession.

## N° 47/2007 – REMPLACEMENT D'UN DELEGUE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire expose :

Par délibération N°3 du 04 avril 2001, et en application de l'article L 5211-7 du CGCT, il avait été procédé à l'élection des 5 délégués de la Communauté de Communes, ainsi qu'à la désignation des 3 membres de la commission locale chargée d'évaluer les transferts constituée conformément à l'article 86 IV° de la loi du 12 juillet 1999 et à l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts

M. GRILLON, délégué communautaire, ayant démissionné, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué, au scrutin secret :

Le résultat de ce scrutin est le suivant :

- Catherine GERVAIS : 26 voix
- Corinne HANRAS : 1 voix

Est élue : Madame Catherine GERVAIS

Il est ensuite proposé que ce nouveau délégué remplace M. GRILLON au sein de la commission locale chargée d'évaluer les transferts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Madame GERVAIS est désignée pour siéger à la commission locale chargée d'évaluer les transferts, en remplacement de M GRILLON

## N° 48/2007 – AIDE FINANCIERE DE LA CAF POUR CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DE L'ESPACE D'ANIMATION (SPOT) –CONVENTION

Monsieur MARTY expose :

La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde a accepté de participer au financement de la construction et de l'équipement matériel et mobilier de l'espace d'animation, désormais dénommé SPOT (Super Point Ouvert à Tous). Cette participation, qui correspond à 16 % H.T. du coût du programme, est accordée sous deux formes :

- un prêt sans intérêt de 58 250 €, remboursable en 5 annuités de 11 650 €.
- une subvention de 58 250 €

Pour chacune de ces aides, une convention doit être signée avec la C.A.F., dans laquelle la Commune s'engage à respecter les conditions générales et les clauses particulières d'attribution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'aide financière accordée par la C.A.F. de la Gironde pour la construction et l'équipement de l'espace d'animation (SPOT), sous la forme d'un prêt sans intérêt de 58 250 € remboursable en 5 annuités, et d'une subvention du même montant
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions précisant les conditions générales et particulières d'attribution de ces prêt et subvention.

## N° 49/2007 – OPERATION « BUS-PLAGE »

Monsieur MARTY expose :

Le Conseil Général organise depuis plusieurs années, pendant les vacances d'été, des opérations « Bus-Plage » ayant pour but de permettre à des jeunes et à leur famille d'utiliser des lignes régulières du réseau Trans-Gironde à destination des plages. Canéjan étant desservi par la ligne régulière Bordeaux – Saugnac et Muret, une opération de cette nature peut être envisagée à destination de la base d'Hostens. Le coût du transport étant évalué à 6 € par personne, le tarif proposé aux usagers est de 2 € pour un aller-retour, le Conseil Général participant à hauteur de 2 €, les 2 € restants sont à la charge de la commune du domicile du voyageur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu l'avis favorable de la commission « Citoyenneté et action jeunesse »

- décide de participer à l'opération « Bus-Plage » pour le circuit CANEJAN-HOSTENS en juillet et août 2007 s'engage à participer financièrement à hauteur de 2 € par usager et par voyage aller-retour, et à remettre gratuitement aux personnes intéressées la carte leur permettant de bénéficier du tarif promotionnel dans le car.
-

## **N° 50/2007 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur MARTY expose :

Depuis plusieurs années, la Commune participe à l'intégration sociale et professionnelle d'un jeune Canéjanais dans le cadre de stages thérapeutiques successifs.

Les résultats positifs de ces stages et la forte motivation de ce jeune ont amené la commission chargée des ressources humaines, en accord avec le service hospitalier dont il dépend, à proposer une création d'emploi en sa faveur à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007, sur la base de 3 journées par semaine, soit 24/35<sup>ème</sup>.

Cette proposition permet en outre à la commune de s'acquitter partiellement de son obligation d'embauche de travailleurs handicapés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet (24/35<sup>ème</sup>) ; ce poste sera attribué à un agent ayant la qualité de travailleur handicapé

- charge Monsieur le Maire de procéder à ce recrutement

## **N° 51/2007 – PRIMES DE VACANCES ET DE FIN D'ANNEE AU PERSONNEL**

Monsieur MARTY expose :

En application de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, des primes de vacances et de fin d'année sont versées au personnel communal.

Pour l'année 2007, la Commission chargée des Ressources Humaines propose une augmentation de 2 % sur la prime 2006.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer la prime annuelle à :

→ 1.033 € pour les agents effectuant 20H ou plus par semaine, soit 344 € de prime de vacances et 689 € de prime de fin d'année

→ 700 € pour les autres agents soit 233 € de prime de vacances et 467 € de prime de fin d'année

- dit que ces primes, fixées en montant net hors cotisations de retraite additionnelle, seront versées à l'ensemble du personnel, titulaire ou non, sur le salaire de mai pour les primes de vacances, et sur le salaire de novembre pour les primes de fin d'année. Pour les agents non permanents, les versements interviendront sur chaque paie de fin de contrat ou remplacement; pour les agents quittant la collectivité en cours d'année, le solde sera versé sur la dernière paie effectuée.

## **N° 52/2007 - EMPLOIS SAISONNIERS**

Monsieur MARTY expose :

Sur proposition des chefs de service et après avis de la Commission chargée des Ressources Humaines, il est proposé de recruter du personnel saisonnier afin de compenser l'absence d'agents pour congés annuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de recruter du personnel saisonnier en application de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, à savoir :
  - Centre de loisirs : 3 agents en juillet, 3 en août (certains mois pouvant être incomplets selon les effectifs du centre)
  - SPOT : 1 en juillet, 1 en août
  - Service Restauration : 1 en juillet, 3 en août

- Services Techniques : 4 en juin, 6 en juillet, 4 en août + 1 sur 1 mois pour la mise à jour du SIG\* (la répartition pourra être modifiée en fonction des candidatures)

- fixe la rémunération de ces agents par référence à la délibération N° 4 du 19 décembre 2001 pour les agents des services Animation/CLSH, et sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3 pour les autres agents.

\* Système d'informations géographiques

## **N° 53/2007 – LOCATION DE MATERIEL : TARIFS**

Monsieur MANO expose :

Par délibération du 11 Octobre 1993, il avait été décidé d'autoriser le prêt de tentes aux particuliers canéjanais, sous condition de paiement d'une location et de remise d'une caution. Les tarifs avaient alors été fixés à 300 F pour la location et 500 F pour la caution, tarifs qui, par conversion lors du passage à l'euro, sont devenus respectivement 45,73 € et 76,22 €.

Il est proposé de réactualiser ces tarifs et de les passer à 50 € et 80 €.

Par ailleurs, lors du prêt de la sono aux associations canéjanaises, prêt consenti à titre gratuit, il est proposé de valider le versement d'une caution de 300 € sur l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer comme suit les tarifs de location de matériel :

- location d'une tente aux particuliers canéjanais: 50 € la journée avec remise d'une caution de 80 €
- prêt de la sono aux associations canéjanaises: ce prêt étant accordé à titre gratuit, le montant de la caution est fixé à 300 € pour l'année.

## **N° 54/2007 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ETOILE SPORTIVE (FOOTBALL)**

Monsieur MANO expose :

Comme chaque année, l'Etoile Sportive va organiser un tournoi international des 13 ans. Ce tournoi aura lieu les 26 et 27 mai 2007. Au vu du budget prévisionnel qui a été remis, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 3.300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention exceptionnelle de 3.300 € à l'Etoile Sportive, à titre de participation à l'organisation du tournoi international des 13 ans

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions n° 23 à 31/2007 prises dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée. Ces décisions sont insérées au registre des délibérations.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.